DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE ONZE LE 27 octobre (27/10/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

## **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Adjoint,

M. Gérard CHOUKOUD (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

## **ETAIENT ABSENTS:**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

Mme LASSALLE Christine est nommée secrétaire de séance.

## 07 - 27 Octobre 2011

ETUDE DIAGNOSTIC D'ENTRETIEN SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapporteur: Monsieur le Maire.

**CONSIDERANT** le refus du permis de construire pour la réfection de l'ancien réfectoire en date du 5 août 2011.

**CONSIDERANT** les réserves émises par les services de la DRAC sur l'APS de scénographie des salles du cloître, entraînant une modification du programme de l'aile orientale.

CONSIDERANT le programme communal d'aménagement du secteur sud abbatial présenté le 19 septembre 2011 aux services de l'Etat.

CONSIDERANT l'élaboration actuelle du Programme Scientifique et Culturel qui devra être soumis au service des Musées de la Direction du patrimoine du Ministère de la Culture en mars 2012.

CONSIDERANT la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de valider un programme général de gestion, d'affectation et d'entretien des collections muséographiques et biens mobiliers et immobiliers classés.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le principe de lancement de deux études :

- Une étude programmatique du périmètre abbatial, sous les contenus muséographiques et les affectations des locaux.
- Une étude diagnostic d'entretien sur les monuments historiques.

Chaque étude est estimée à 50 000 € pour une durée de six mois et feront l'objet d'une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré avec les services de la DRAC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 25 voix pour et 5 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet; MM. Benech, Gauthier)

APPROUVE le principe de lancement d'une étude diagnostic d'entretien sur les monuments historiques.

DIT que cette étude visera à établir un document de référence diagnostiquant l'état de nos monuments historiques représentant un enjeu patrimonial et touristique, et de proposer un calendrier d'entretien assurant leur sécurité et leur pérennité.

APPROUVE l'estimation du coût de l'étude à 50 000 €uros.

APPROUVE la durée de l'étude : 6 mois.

DIT que l'étude fera l'objet d'une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré avec les services de la DRAC.

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Général.

Pour copie conforme Moissac le 28 octobre 2011 Le Maire.

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et igrature que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le: